

# Réponses de Mireille d'ORNANO au CLUQ

## Liste : Mieux vivre à Grenoble

### Secteur 1

**Quelles formes de concertation en cas de nouvel aménagement dans le quartier ?**

**Recourir au référendum local auprès des habitants du quartier concerné, la consultation pouvant être limitée aux électeurs d'une partie du ressort de la collectivité, comme le prévoit l'article L1112-15 du CGCT.**

**Quelles actions pour le recyclage des déchets ?**

**Augmenter chaque fois que cela est nécessaire le nombre de containers pour verre, aluminium, plastique.**

**Organiser les poubelles ménagères avec plusieurs bacs (ordures, papiers, denrées alimentaires pour alimenter un compost). Promouvoir le compostage collectif de proximité, utile et permettant la sensibilisation du public.**

**Comment assurer pour tous l'accès à l'espace public lorsque celui-ci est squatté?**

**Intervention immédiate de la Police municipale pour faire cesser les troubles à la libre circulation des piétons, vérifier la consommation d'alcool (ivresse publique) et mettre fin à la divagation des chiens.**

**Le repli sur soi et la montée de l'individualisme : comment encourager l'action collective et l'engagement pour sa ville ?**

**Encourager des actions comme les jardins partagés afin de créer du lien social, ou encore la fête des voisins tous les semestres.**

**Encourager les jeunes à s'engager pour aider les personnes âgées (aide au quotidien, courses, déclaration d'impôts, informatique).**

**Encourager la colocation intergénérationnelle.**

### Secteur 2

**Le Centre-Ville est le cœur de la cité. Il est désormais le cœur d'une métropole de près de 450.000 habitants. Comment comptez-vous revitaliser, dynamiser et diversifier ce cœur de ville en terme d'attractivité et d'activité ?**

**La politique à suivre pour faciliter la vie économique exige deux conditions principales : l'avantage compétitif que doit offrir la ville et la fluidité du trafic routier. Tant que ces deux conditions ne seront pas remplies, nous resterons dans un système redistributif avec la levée croissante de l'impôt pesant sur un nombre toujours plus restreint d'acteurs économiques jusqu'à l'implosion finale.**

**Favoriser le petit commerce de proximité, asphyxié par un excès de fiscalité, mais aussi par l'insécurité, l'inaccessibilité et le manque d'entretien des zones marchandes.**

**Aménagement de "parkings relais" facilitant l'accès à Grenoble.**

**Organisation et animation de semaines commerciales en partenariat avec les commerçants.**

**Parking gratuit la première heure.**

**Incitation à l'ouverture de nouveaux commerces via la baisse des loyers commerciaux dans le centre-ville.**

**Création de « business angel » réunissant des banques et des particuliers grenoblois incitant à la création d'entreprises 100% locales**

**Le cœur d'une ville doit battre, son centre-ville doit vivre sans pour autant nuire à la tranquillité et à la qualité de vie de ses habitants. Quels moyens vous donnerez-vous pour permettre à ses habitants de ne pas subir les incivilités et les nuisances de tous ordres de plus en plus nombreuses et pour veiller à leur propre sécurité par la stricte application de la loi?**

**Mise en place de la vidéo-protection et doublement des effectifs de police municipale, qui doit être armée, après formation.**

**Mise en place d'une brigade d'intervention dans le secteur commerçants.**

**Suite aux travaux de Cœurs de Ville Cœurs de Métropole, quelles mesures prendriez-vous pour modifier ?compléter ? compenser, les inconvénients engendrés par les travaux actuels en concertation avec les habitants concernés ?**

**Je ne favoriserais pas la multiplication de travaux réalisés simultanément, ce qui éviterait bien des désagréments mais il est vrai qu'il y a urgence avant la fin du mandat...**

**Quelles mesures pour la sécurité des piétons et des cycles dans les carrefours transformés sans feux tricolores en zones de rencontre (ex. : carrefour Eugène Faure - Dominique Villars - Champollion -Fourier)**

**Aménager les carrefours dangereux, afin de résorber les points de ruptures des pistes cyclables par rapport à la circulation des autres usagers. Il est urgent que les cyclistes n'utilisent plus les trottoirs, les passages piétons, la chaussée à contre-sens afin de se frayer un passage.**

**Comment appréciez-vous la situation financière de la Ville et dans ce cadre comment envisagez-vous d'améliorer certains Services Publics : sécurité, propreté.**

**La situation financière est dramatique, les dépenses augmentent plus vite que les recettes.**

**La capacité de la ville à financer ses investissements est quasiment nulle.**

**Commerces de proximité : comment assurer le remplacement d'une boulangerie quand le propriétaire cesse son activité**

**Cela passe par d'abord par une réelle attractivité de la ville pour favoriser les commerces existants.**

**Secteur 3**

**Quelle est votre position par rapport à la " sur-densification " du quartier des Eaux-Clares (très mal vécue par les habitants) ; allez-vous poursuivre la même politique**

**Non, je ne vais pas continuer la bétonisation de Grenoble, il faut au contraire donner la priorité aux espaces verts le plus souvent possible.**

**Allez-vous modifier le ratio des places de stationnement par logement nouveau ? Le ratio actuel est trop bas ; le nombre de places prévu est totalement insuffisant. Il faut au moins 1 place de stationnement par logement nouvellement construit**

**Oui, il faut 1 place de voiture par appartement, au minimum.**

**Quelles mesures pour le contrôle de la vitesse des usagers de la voie publique ?**

**Identifier les zones dangereuses et faire coopérer police municipale et police nationale. Panneaux électriques, aussi appelés « radars pédagogiques », dont le but est d'indiquer la vitesse du conducteur et effectuer des contrôles aléatoires.**

**Quelles mesures au sujet la circulation anarchique des vélos et des trottinettes?**

**Revoir le plan de circulation des cyclistes en contre-sens dans les rues où la largeur ne permet pas le croisement d'un vélo et d'une voiture.**

**Campagne de six mois de sensibilisation par la Police municipale quant au respect du code de la route, suivi d'actions de verbalisations.**

**Aménager les carrefours dangereux pour une bonne cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes, afin d'éviter les tensions entre usagers.**

**Meilleur marquage des pistes cyclables sur les trottoirs.**

**Quelles mesures dans la lutte contre les dealers?**

**Des QRR (Quartiers de reconquête républicaine). Pour Grenoble, quartier villeneuve.**

**Effectifs supplémentaires pour ce secteur. Cette problématique doit être prise en compte par la Police nationale, suite à la mise en place de "Groupes d'action anti drogue" afin d'interpeller les dealers.**

**Pour le Procureur de la République, les comparutions immédiates sont un bon moyen de lutter contre cette délinquance.**

**Que faire au sujet des chiens non-tenus en laisse**

**Règlement des parcs et jardins de Grenoble, arrêté n° 14.4711 du 09/12/2014 qui prévoit l'accès des chiens aux parcs et jardins, à condition seulement qu'ils soient tenus en laisse. L'article 14 stipule que toute personne qui refusera de respecter le présent règlement fera l'objet d'un procès-verbal dressé par la Police municipale ou nationale.**

**L'article R622-2 du code pénal prévoit une contravention de 2ème classe (forfaitaire 35 euros) pour la divagation et une contravention de 1ère classe (forfaitaire 11 euros) pour un chien non tenu en laisse.**

**Chiens de 1ère catégorie : l'accès aux transports en commun et aux locaux publics est interdit.**

**Chiens de 2ème catégorie : accès autorisé à la voie publique s'ils sont tenus en laisse et muselés.**

**Il faut intégrer le chien dans la ville, en ouvrant à l'accès des espaces spécifiques, dans lesquels les chiens peuvent être lâchés.**

**La Police municipale devra être plus présente dans les parcs et jardins afin de privilégier la prévention dans le but de faire respecter la réglementation**

**Secteur 4**

**Les trafics variés et leurs conséquences sur la vie des habitants dans le parc Soulage et le chemin du Chapitre : quels sont vos projets?**

**Ce problème doit être pris en compte par la Police nationale, mais ce secteur n'est pas retenu dans la mise en place des QRR (quartiers de reconquête républicaine), toutefois ce dispositif devrait libérer des effectifs pour patrouiller dans ce secteur.**

**Création d'un groupe d'action anti drogue sur l'ensemble de la ville, afin d'interpeller les dealers .**

**La ville doit aménager des structures pour les habitants dans le parc (espaces de jeux pour les enfants) et des aménagements urbains afin d'empêcher les "rodéos" de scooters. Les habitants doivent se réapproprier cet espace.**

**L'avenue Jean Perrot coupe et dévitalise le quartier : quelles solutions ?**

## **Secteur 6**

**Au vu des évolutions de compétences et d'organisation de la commune, quel sera le rôle des élus de secteurs ?**

**Un rôle d'écoute, visant avant tout à faire remonter les demandes, sollicitations, remarques des administrés au niveau des instances de la ville.**

**Sur quels critères seront-ils choisis ?**

**Selon leur compétence, leur expérience et leur capacité d'écoute.**

**Combien seront-ils et quels seront leurs moyens d'actions ?**

**Autant que de secteurs**

**En lien avec le maire, le président du secteur et les habitants pour les grands projets consultés par un RIC**

**Seront-ils systématiquement aussi élus du conseil métropolitain ?**

**oui**

**Alors que de plus en plus de compétences et de services sont transférés de la Ville à la Métropole, comment reconstruire un mode de fonctionnement (repérage des problèmes et de prise de décisions) incluant la proximité indispensable à la gestion du quotidien et la prise en compte des besoins de nos quartiers ?**

**L'élu de secteur devra avoir une proximité avec le terrain et rester à l'écoute des habitants.**

**Répondre aux questions des habitants et prendre en compte leurs remarques et propositions. Aucun projet ne doit être lancé sans concertation.**

**Quelle est votre position sur le "scoring", c'est-à-dire l'affectation des logements sociaux en fonction du total des points associés à chacun des dossiers candidats ; ces points correspondant ligne à ligne au "poids" accordé à chacun des paramètres d'un dossier (famille, revenus, logement, urgence..) définis par les élus**

**Pourquoi pas, mais cela dépend des modalités pratiques. Attention aux erreurs, aux discriminations, où aux critères non pertinents. Il y a des cas particuliers, tout ne peut se**

**résoudre par des calculs mathématiques ou de simples chiffres. L'humain doit toujours entrer en ligne de compte.**

**Quel est, selon vous, le devenir du Village Olympique ? En fonction de quoi, quel seraient les investissements que vous envisageriez ?**

**Depuis une dizaine d'années, la population a changé et les catégories sociales également. Les bailleurs privilégient les familles en difficulté. La mixité sociale au sein de la population s'amointrit et les classes moyennes ont tendance à s'en aller.**

**Il faut favoriser la mixité sociale via des attributions plus judicieuses des appartements.**

**Le village olympique a besoin d'investissements urbains, notamment concernant la réfection de la zone piétonne où les différences de niveaux des dalles constituent un danger permanent pour les personnes et en particulier les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.**

**Des commerces de proximité ont fermé. Centre commercial grand place au sud et supérette avenue Marie Reynoard. Les dealers ont pris la place.**

**Les habitants ont peur : menaces, dégradations, incendies de véhicules.**

**Ce problème doit être pris en compte par la Police nationale, mais ce secteur n'est pas retenu dans la mise en place des QRR, quartiers de reconquête républicaine, mais ce dispositif devrait libérer des effectifs pour patrouiller sur ce secteur.**

**Il faut une présence visible de policiers afin de répondre aux demandes des habitants quant à l'insécurité grandissante dans le secteur.**

**La vidéo-protection est un instrument préventif et dissuasif contre l'insécurité.**

**La Police municipale doit être une police de proximité, qui complète l'action de la Police nationale. Il faut des remontées d'informations par l' élu de secteur ou par un référent police municipale / police nationale.**

**Il faut davantage de visibilité de la Police nationale et municipale. Toutes deux doivent multiplier les patrouilles pédestres durant des créneaux horaires mieux adaptés à la vie du quartier.**

**Les bailleurs sociaux doivent prendre en compte la fermeture des immeubles.**

## **Les questions du CLUQ**

**Quelle place donnerez-vous à la concertation citoyenne (associations et individus), et sur quelle organisation allez-vous la faire vivre ?**

**L' élu de secteur devra avoir une proximité avec le terrain et être à l'écoute des habitants.**

**De même, répondre aux questions des habitants et prendre en compte leurs remarques et propositions. Aucun projet n'est lancé sans concertation.**

**Quelles mesures pour assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les dégradations (amélioration des services, pédagogie, sanction) ?**

**Mettre en place, en coordination avec les antennes de quartier, un ramassage des encombrants par le service de la propreté urbaine.**

**Davantage de nettoyage sur les zones piétonnes.**

**La métropole est responsable de l'entretien de l'espace public.**

**Pour améliorer la qualité des services, chaque particulier peut signaler un problème relevant de la Métropole : mobilier urbain dégradé, chaussée abîmée, signalétique des feux tricolores, en contactant le 0 800 500 027 (appel et service gratuit)**

**Pour ce qui concerne les dégradations : mise en place d'une vidéo-protection, et consignes données à une Police municipale plus présente sur la voie publique.**

**En cas d'interpellation pour dégradations, le code pénal prévoit des sanctions éducatives, de réparation, voire des peines de prisons.**

**Comment envisager le transfert des pouvoirs de police à la Métropole si celui-ci est envisagé ?**

**La Police municipale doit rester sous la responsabilité du Maire, ce dernier étant le garant de l'ordre public, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité.**

**Quelle attitude face à la mise en œuvre par le PLUi du principe énoncé par le PADD du polycentrisme ?**

**Je n'ai pas d'avis pour le moment.**